

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Band: 92 (1963)
Heft: 3

Artikel: Face au petit écran
Autor: Oberson, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040434>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TECHNIQUES AUDIO-VISUELLES

Face au petit écran

Des lettres de créance

Il a été question, dans un article précédent, de la politique de « sage prévoyance » qu'a adoptée l'Eglise à l'égard de la Télévision. Nous y revenons.

La création de la « Commission pontificale pour le Cinéma, la Radio-diffusion et la Télévision » montrait bien que l'Eglise n'entendait pas seulement approuver les initiatives que pouvaient prendre les catholiques dans le domaine des techniques de diffusion, mais qu'elle entendait les susciter elle aussi, puis les orienter. Et pour les Internationales déjà existantes – c'était donc le cas de UNDA –, cette orientation fut des plus précieuses. Cette attitude de l'Eglise s'illustre dans deux documents : l'Encyclique *Miranda prorsus* et le Motu proprio *Boni Pastoris*. La lecture de l'Encyclique permet de constater que si l'Eglise considère avec admiration ces techniques nouvelles qui peuvent servir la diffusion du message évangélique, elle est grandement préoccupée par le problème que posent la Radio et la Télévision : à savoir, l'usage qui va en être fait. Et c'est là que s'avère cette prévoyance de l'Eglise : la solution, elle la voit surtout dans cette affaire fondamentale : une éducation, mais une éducation « à » ces techniques, et non « contre » celles-ci.

Pour ce bon usage de la Radio-Télévision, pour l'éducation à donner à ceux qui vont se servir de ces techniques, l'Eglise fait ensuite appel à des « responsables » qui œuvreront dans tous les centres de diffusion. Et c'est dans le Motu proprio *Boni Pastoris* que l'Eglise précise d'une part les compétences de la Commission pontificale pour le Cinéma, la Radio et la Télévision et d'autre part traite la question des relations à établir entre cette Commission, les Internationales et les Centres nationaux de Radio-Télévision.

L'année où parut l'Encyclique *Miranda prorsus*, UNDA tenait à Genève son assemblée générale... L'Assemblée se fit un devoir d'œuvrer dans le sens préconisé par l'Encyclique. Pour entreprendre ces tâches nouvelles, d'ordre « éducatif », UNDA décida immédiatement de créer une nouvelle Commission de travail ; celle-ci a pris le nom de « Commission Radio-Télévision-Education ». UNDA eut la chance d'obtenir

pour cette commission l'adhésion de quatre membres aussi dévoués que compétents : M^{me} E. Gerin, diplômée d'Etudes supérieures de philosophie et Conseillère d'Orientation professionnelle à Paris, M. le Dr Holzamer, professeur de philosophie et de pédagogie à l'Université de Mayence et devenu le Directeur du II^e Programme de la Télévision allemande, M. le chanoine Dr Léon Barbey, directeur de l'Institut de Pédagogie des Facultés catholiques de Lyon et M. l'abbé Dr E. Marmy, professeur de pédagogie aux mêmes Facultés.

Ayant reçu ses « lettres de créance », qu'allait faire la nouvelle Commission ?

Par où commencer ?

Par quoi, sinon par le commencement, c'est-à-dire par le problème de l'enfant devant les techniques de diffusion. N'est-ce pas lui, en effet, qui a droit en premier lieu à toute notre attention dans ce domaine ? La Radio et la Télévision sont entrées dans la vie de tout le monde, c'est entendu. Pour l'adulte, elles modifieront peut-être des modalités de vie, elles détermineront certaines attitudes ; ainsi, on va beaucoup moins au cinéma parce qu'on regarde la « télé » ; et le jour où l'achèvement du procès de Liège passe à la Radio-Télévision, on s'indigne ou l'on applaudit, selon sa propre morale. Mais chez l'enfant, c'est autre chose : cela va beaucoup plus loin. Radio et Télévision sont susceptibles de « créer » chez l'enfant les conceptions de vie. La Télévision, pour l'enfant, ce n'est pas une image, c'est la réalité, et si par hasard l'image se trouve être fausse, c'est toute la mentalité de l'enfant qui risque d'être faussée.

La Commission « Radio-Télévision-Education » a consacré sa première activité à la Télévision. D'abord, parce que celle-ci implique l'autre, puis parce qu'en raison de cette force de l'image, ce sont surtout les routes de la Télévision qui, pour l'enfant, peuvent être bonnes ou mauvaises. Et quoi qu'il en soit, comment cheminer sur une route où manquent d'élémentaires signalisations ?

Signalisations

Dans ce vaste domaine de la Télévision, c'est un fait, les signalisations manquaient.

Sans doute, on peut se poser au sujet de la Télévision les questions les plus abstraites, les plus complexes. Ainsi, aux Semaines culturelles de Genève, on s'est demandé si la Télévision allait renverser notre processus de la connaissance, bouleverser notre civilisation. Ce n'est ni aujourd'hui, ni demain que les réponses définitives à de pareils problèmes

nous seront données, ce qui ne signifie pas qu'il ne faut point les chercher. Au contraire !

Mais que devant vous, chez vous, un petit enfant dise : « Ecoute, pourquoi est-ce que le petit chat ne vient jamais quand je l'appelle ? » – Ce petit chat, c'est celui qui paraît comme indicatif de l'une des émissions enfantines. – Et que la maman agacée et un peu inquiète se tourne vers son mari pour remarquer : « Mais, tu vois, « il » n'y comprend rien ! Je me demande s' « il » n'est pas trop petit pour voir la Télévision. » – « Il », c'est le petit garçon qui vient de poser la question et il a trois ans. Et la réponse ne peut attendre des mois, des années.

C'est pour tous ces parents qui ont au foyer « leur » Télévision, pour les maîtres qui l'ont à l'école, et qui tous sont aux prises avec ce genre de problèmes et disons-le bien vite : de *responsabilités*, que la Commission Radio-Télévision a rédigé un *Code*, suivi d'un *Commentaire* à l'usage des éducateurs.

Ce Code a paru en premier lieu, seul, en un dépliant de quatre pages, et il faut croire que cette publication venait à son heure si l'on en juge au succès qu'elle a connu : presque immédiatement, le Code a passé en je ne sais combien de pays, traduit en ces diverses langues : allemand, anglais, italien, espagnol, portugais, hollandais et japonais. M. le chanoine Barbey, qui en est l'auteur, part de cette affirmation première : la Télévision nous transmet des signes qui ne sauraient être pris pour la réalité ; la Télévision ne doit pas se substituer à la réalité et être l'écran qui fait écran entre l'enfant et l'univers où il vit, en son humaine condition. Mais elle est la « messagère même de la réalité visible et audible ». Combien me paraît heureuse cette appellation de « messagère de la réalité ». L'auteur pose ensuite différentes « normes » : celles qu'impose l'âge de l'enfant, celles qui concernent la durée de l'écoute et de la vision. Puis viennent les conditions dans lesquelles doivent se dérouler une émission pour que celle-ci soit « valable » ; enfin le Code rappelle aux parents un double devoir : l'attitude à observer pendant la réception de la Télévision et l'influence qu'ils ont à exercer sur les producteurs de Télévision.

M. l'abbé Marmy et M. le professeur Holzamer se sont joints à M. le chanoine Barbey pour élaborer le *Commentaire* qui suit le Code. Dans la première partie : « L'Eglise et les techniques de diffusion », M. l'abbé Marmy souligne, par la voix de l'Eglise, l'emprise qu'exercent sur nous les techniques de diffusion, emprise à laquelle on ne peut s'opposer que par l'éducation précoce du sujet. Mais si cette éducation repose avant tout sur des données morales, elle doit tenir compte aussi des données scientifiques qui se rattachent à l'essence de ces techniques ; il nous explique donc ce qu'est l'image télévisée et comment s'établit ce que l'on appelle en langage technique sa définition. Puis il s'agit de dégager les caractères spécifiques de cette image télévisée replacée dans

le monde de l'image en général, car c'est surtout de ces caractères spécifiques que dérivent des conséquences dont doit tenir compte l'éducateur.

Dans la partie suivante, M. le chanoine Barbey motive les raisons que peuvent avoir les éducateurs de se préoccuper de la Télévision. Premier motif : absence de liberté du spectateur dans le plaisir qu'il prend : le plaisir est imposé à un téléspectateur, passif, et cette passivité fait la force même de pénétration de la Télévision. Quelle est l'attitude à adopter après la constatation de ce fait ? Adopter l'attitude raisonnable qui tient compte justement de ce premier facteur : qu'il s'agit d'une situation de fait et que rien ne sert dès lors d'être systématiquement, sottement pour ou contre la Télévision. La solution ? « Trouver un usage de la Télévision qui ne soit pas nocif, mais formateur » et s'essayer à le répandre, nous répond M. Barbey. Cet « usage formateur » implique l'examen de certains critères, celui-ci notamment qui intéresse au premier chef les éducateurs : « Le potentiel pédagogique de la Télévision comparé à celui des autres moyens de formation. » M. le chanoine Barbey analyse les propriétés psycho-pédagogiques de la Télévision pour en tirer des directives d'ordre essentiellement pratique et c'est en cela que ce Commentaire du Code peut intéresser si réellement les éducateurs : parce que la théorie y est faite pour informer la pratique.

Les « Normes » requises pour la Télévision de l'enfant font l'objet de deux chapitres écrits par M. Holzamer qui a rédigé encore le dernier chapitre du *Commentaire*, le chapitre relatif au rôle des parents à l'égard des producteurs de Télévision ; celui qui a trait au rôle des parents dans la réception de Télévision est fait par M. le chanoine Barbey.

Venons-en à des indications d'ordre pratique : Code et Commentaire ont paru aux éditions UNDA sous ce titre :

Télévision : Code et Commentaire à l'usage des éducateurs

C'est une brochure de 122 pages, d'agréable format... et qui se présentera à vous, ce qui ne gêne rien, sous les couleurs de Fribourg : bleu, blanc avec un petit peu de noir, tandis que sur une large marge en turquoise se dessinent les cercles concentriques de la Télévision que capte un petit écran.

L'impression que vous laisse ce petit livre : qu'il n'a l'air de rien, mais qu'il ne faut surtout pas vous fier à cette apparence, qu'il y a là très sérieuse et savante matière. Si la lecture en est parfois captivante, en maints endroits elle nous fait mesurer nos ignorances et l'on se rend compte, en définitive, qu'un éducateur qui veut éduquer demeure toujours un éducateur à instruire.

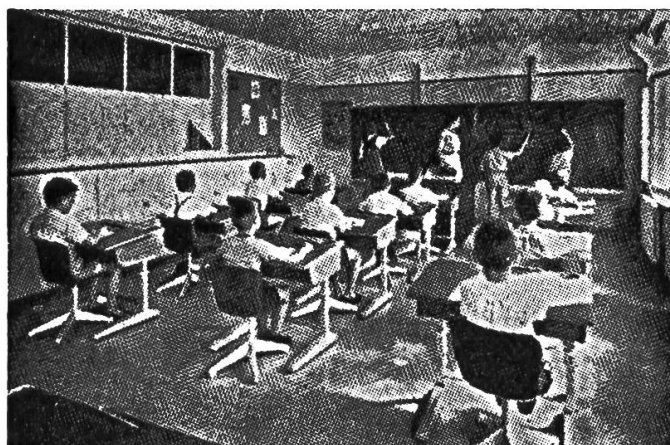
Enfin et surtout, ce petit livre vous permettra, il faut l'espérer, de marcher vers le petit écran dans le sillage de l'Eglise.

A. OBERSON

D'accord... Pas d'accord...

« Y a-t-il un problème psychologique de la télévision ? » Le Dr Marcel Eck répond à cette question dans *Pédagogie* de janvier 1963 (pp. 73 à 77). Il évoque la « tentation perpétuelle de fermer livres et cahiers pour s'installer devant l'écran », les « enfants qui ne travaillent pas ou travaillent mal, qui ne dorment plus parce qu'il est à peu près impossible d'installer la télévision ailleurs que dans la pièce où ils doivent travailler et dormir ». Si le psychiatre parisien n'est « pas d'accord pour un usage de la télévision qui ne serait que facilité, fatigue, usure et dispersion », il s'affirme « d'accord pour un usage... qui soit culture et détente, mais dans le cadre d'une discipline dont l'acceptation constituera la note active s'opposant à la tentation de passivité ».

SPÉCIALITÉ D'AGENCEMENTS SCOLAIRES



GREMION FRÈRES

NEIRIVUE

Tél. (029) 3.55.81